

## Environmental and Social Data Sheet

### Overview

Project Name:	Lycées HQE RDI Basse Normandie
Project Number:	20110598
Country:	France
Project Description:	Programme d'investissement de la Région Basse Normandie pour la construction et la rénovation de 47 lycées avec mise en place d'un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique comprenant notamment la construction d'un lycée professionnel permettant le regroupement sur un site unique de deux établissements existants et la construction d'un nouveau pôle pour la formation de praticiens dans le domaine de la santé.
EIA required:	Maybe  Certain sous-projets pourraient tomber sous l'Annexe II de la Directive EIE et pourraient donc être soumis à une EIE. Si cela devait être décidé par l'autorité compétente, le promoteur fournira le Résumé Non-Technique compris dans l'Évaluation des Incidences sur l'Environnement 'EIE' préalablement au premier déboursement.
Project included in Carbon Footprint Exercise <sup>1</sup> :	NO

### Summary of Environmental and Social Assessment, including key issues and overall conclusion and recommendation

Le projet concerne le financement des investissements pour la rénovation et la construction d'écoles publiques obligées, par la Région, de se conformer à des normes d'économie d'énergie plus strictes que celles décrites dans la législation nationale en vigueur afin d'accélérer la mise en œuvre des objectifs découlant de la directive 2002/91/CE sur «la Performance énergétique des bâtiments» et ses amendements.

Suite à l'analyse des données environnementales et sociales, le projet est acceptable pour la banque.

### Environmental and Social Assessment

Depuis 2008, la région Basse-Normandie est inscrite dans une démarche Agenda 21<sup>2</sup>. Dans ce domaine, les lycées sont souvent des terrains d'expérimentation. A son échelle, la Région Basse-Normandie apporte sa contribution à l'Agenda 21. Adopté le 20 juin 2008, à l'issue

<sup>1</sup> Only projects that meet the scope of the Pilot Exercise, as defined in the EIB draft Carbon Footprint Methodologies, are included, provided estimated emissions exceed the methodology thresholds: above 100,000 tons CO<sub>2</sub>e/year absolute (gross) or 20,000 tons CO<sub>2</sub>e/year relative (net) – both increases and savings.

<sup>2</sup> L'Agenda 21 (ou Action 21) est un plan d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992. Ce plan d'action décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales. Il formule des recommandations dans des domaines aussi variés que : la pauvreté, la santé, le logement, la pollution de l'air, la gestion des mers, des forêts et des montagnes, la désertification, la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, la gestion de l'agriculture et la gestion des déchets.

d'une large démarche concertée, l'Agenda 21 présente un plan en 100 actions. Chacun des domaines de compétence de la Région est concerné.

En juin 2009, suivant le principe d'amélioration continue de l'Agenda 21, la Région a enclenché une nouvelle étape, intitulée « Objectif Croissance Verte » : elle renforce son effort par de nouvelles mesures en faveur d'un développement économique durable :

- Amplification du soutien à la recherche et bonification d'aide aux projets d'éco-innovation,
- Aides à l'éco-conception,
- Programme en faveur de l'énergie solaire, au travers de la mise à disposition de toitures de lycées pour des installations photovoltaïques,
- Partenariat avec les organisations professionnelles pour coordonner et renforcer les actions régionales en faveur de l'éco-construction,
- Création d'un Institut Régional du Développement Durable (IRD2) en partenariat avec l'Université de Caen Basse-Normandie, avec pour vocation d'assurer une interface entre les territoires (et leurs acteurs socio-économiques) et les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur en matière de développement durable.

### **Public Consultation and Stakeholder Engagement**

The Promoter will ensure compliance with national and European environmental and nature regulations and facilitate the access by the public to environmentally relevant information in accordance with the Bank's Transparency Policy.

### **Other Environmental and Social Aspects**

About 27% of the total loan amount also includes amounts used to finance investments to the achievement of schools (public buildings) new or existing, or transversal energy actions to comply with strict standards of energy efficiency of buildings, such as those described in the applicable national law and thus accelerate the implementation of the objectives under the Directive 2002/91/EC "on the energy efficiency of buildings" and its amendments. Given the above description, the project is also eligible under article 309 (c) (energy efficiency). According to earlier EIB practice, the project had been also eligible under improvement of energy efficiency. Based on the general remark asking to limit the different eligibility rates up to a total of 100 % for projects not located in Convergence Areas, this additional energy efficiency eligibility has been removed.